Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 5

Artikel: Chissiez et Montbenon
Autor: L.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-185661

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dix-huitième année. N° 5 Samedi 31 Janvier 1880.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : 6 fr. 60.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Chissiez et Montbenon.

La séance du Conseil communal de lundi dernier comptera parmi les plus mémorables.

Tous étaient présents. Ni le brouillard pénétrant, ni les rhumes invétérés, ni les affaires les plus pressantes n'ont pu retenir nos conseillers à la maison.

Les dix cardinaux étaient de piquet, prêts à prendre possession des fauteuils qu'aurait pu laisser vacants quelque triste éventualité.

La population tout entière avait les yeux sur ses mandataires.

La municipalité d'habitude si énergique, si déterminée, était anxieuse.

Chacun attendait avec impatience le dénouement du drame *Chissiez-Montbenon*, dont la représentation dure depuis tantôt six ans.

. . . . . .

La séance est ouverte.

Les bancs sont compacts. La tribune publique est envahie par la foule, dont les flots sans cesse accumulés ne trouvent plus de place. — Le reflux murmure dans les corridors.

Le rapporteur de la majorité est à son poste. Le regard haut, l'attitude résolue, il attend de pied ferme l'attaque de l'ennemi.

Tout ce que le Conseil compte d'architectes, d'ingénieurs, d'entrepreneurs est présent. Ces messieurs sont armés jusqu'aux dents ; il n'en est pas un qui n'ait au moins deux discours en tête et trois en portefeuille.

Les profanes, les gens peu versés dans l'art de bâtir, ceux qui n'ont pas le don, quelquefois si malheureux, de la parole, se bornent à écouter, ce qui n'est pas peu de chose en pareille occurence.

Un religieux silence s'établit à la lecture du rapport de majorité, concluant au choix de Montbenon. Ce document jette en terminant un rapide coup d'œil sur les projets en seconde ligne, tel que celui qui tendrait à transformer en palais de justice le magnifique hôtel de Richemont, transformation qui rappellerait un peu trop ce fameux couteau dont on avait changé trois fois le manche, quatre fois la lame et qu'on gardait comme un précieux souvenir de famille.

Suit la lecture du rapport de minorité en faveur de Chissiez ; puis commence le feu des batteries établies l'une à l'orient de Lausanne, l'autre à l'occident.

Toutes les ressources de l'éloquence, de l'art et des sentiments qu'inspirent les beautés de la nature sont utilisées pour ou contre Montbenon, pour ou contre Chissiez.

M. Henninger lit d'abord un manuscrit assez volumineux qui énumère en termes émus tous les souvenirs, tous les agréments de la vieille promenade lausannoise. Il évoque avec onction ces tilleuls séculaires au pied desquels on menace de mettre impitoyablement la cognée, ces tilleuls vénérables témoins de nos fêtes populaires, des jeux de notre enfance et qui ont abrité de leur feuillage discret les amours des militaires et des bonnes d'enfants.

Quelques vieux membres du Conseil, se rappelant leurs jeunes années, s'attendrissent et s'essuient les yeux.

M. le colonel Borgeaud plaide en faveur de Montbenon par un raisonnement serré, plein de logique et d'à-propos sur les intérêts privés et les intérêts généraux. Selon lui, l'établissement du palais à Chissiez déplacerait le centre de Lausanne et nuirait gravement à cette ville.

Le temps ne serait pas éloigné où nous verrions les Lausannois, chassés par la hausse constante des impôts, émigrer en masse pour aller planter leurs tentes au-delà de la Perraudette et jeter ainsi les premiers fondements d'une nouvelle cité, le *Lausanne-Pully.*

M. le docteur Dufour, dans un discours riche d'idées et brillant d'élocution, examine avec une grande impartialité les avantages et les inconvénients des terrains proposés. A ceux qui disent que la promenade de Montbenon est délaissée, il oppose le fait que chaque jour, en moyenne, une cinquantaine de moutards y sautent, crient, vagissent, se battent et respirent le grand air.

En face de l'harmonie qu'offre le panorama du Léman, le concert est quelquefois discordant, il est vrai, mais qu'importe, c'est là une vraie pépinière où se forment de robustes citoyens.

Un membre fait observer que malgré toute la sollicitude que nous devons à la génération en herbe, il ne faut pas trop assombrir le tableau. Il y a tout lieu de croire qu'il restera encore un peu

d'air sur la promenade après la construction du palais de justice, et que ni les moutards de Lausanne, ni les juges fédéraux n'y souffriront de l'absence de l'oxigène et de l'azote.

M. Piot, lui, ne fait pas du sentiment, ni de la poésie ; il va droit au but, jetant ses arguments à la poignée, la bouche ne pouvant suffire à l'abondance du cœur. Lausanne s'est engagée, Lausanne doit s'acquitter dans le plus bref délai. Si nous hésitons davantage, nous dit-il, « les autorités fédérales finiront par la trouver mauvaise. » L'orateur ne pleure ni sur Montbenon, ni sur ses Côtes; au contraire, car le palais sera pour cette place un embellissement réel. Quant aux gamins qui s'y ébattent, il ne les trouve pas toujours très intéressants, car, grâce à ces mignonnes créatures, le promeneur doit quelquefois chercher longtemps avant de pouvoir s'asseoir impunément.

M. Rambert appuie le choix de Montbenon dans un langage ferme et concis qui semble porter un rude coup aux partisans de Chissiez. Selon lui, le palais de justice et la présence des juges fédéraux ne voueront point cette belle promenade au silence et à la monotonie. Ces messieurs ne feront point peur aux bonnes d'enfants, ni aux amateurs de danse et de musique : on dansera, on chantera encore sur Montbenon, on y donnera des concerts et l'on pourra même y conter fleurettes comme du passé.

L'opinion de l'assemblée se dessine ; on peut presque juger du résultat final. M. le syndic prononce alors un discours excellent et qui fait très bon effet, quoique un peu tardif.

— Ah ! s'écrie-t-on de toutes parts, il paraît enfin que la Municipalité est pour Montbenon !

Il est cependant un point qui semble vivement préoccuper l'assemblée, celui de savoir si, pour le cas où Chissiez serait adopté, le palais flanqué sur l'axe de l'avenue de Rumine, à l'imitation de la maison Guinand, serait oui ou non disgracieux. Plusieurs membres prennent la parole sans pouvoir s'entendre, sans plus éclairer leurs auditeurs que le gaz qui baisse graduellement (ne pas confondre avec le prix) et ne jette dans la salle que de faibles et indécises lueurs. On entend les orateurs, mais on perd les gestes.

Quelques-uns prétendent que dans toutes les villes d'une certaine importance on a pour principe de mettre un bouchon aux grands boulevards et aux avenues. Ils citent à l'appui l'Arc de triomphe de l'Etoile placé à l'extrémité des Champs-Elisées.

Tout à coup, cette question d'esthétique est tranchée par M. Braillard, qui, la main sur le cœur et la douceur dans la voix, fait une remarque qui frappe tout le monde : c'est que l'Arc de triomphe de l'Etoile est percé et qu'on passe dessous, tandis qu'en Chissiez, on ne pourrait passer ni dessous, ni dessus la Justice.

Sur ce, les convictions de bon nombre d'assistants s'affermissent.

M. Lochmann, qui a étudié à fond la question et paraît être le défenseur le plus autorisé de Chissiez, n'obtient pas tout l'effet attendu ; quoique fort intéressant et savamment étudié, son travail paraît un peu long à l'assemblée déjà fatiguée, si l'on en juge par la consommation qui augmente au café d'en face.

M. l'avocat Morel, qui a aussi parlé très éloquemment tout-à-l'heure dans le même sens, veut tenter un dernier effort en demandant le renvoi de la discussion avec invitation à la Municipalité de prendre de nouveaux renseignements.

Murmures. — Le renvoi à quand ?... demande-t-on de toutes parts. — A demain matin ; il faut en finir, disent plusieurs voix.

La salle est agitée ; plusieurs sont décidés à ne pas quitter la place et à coucher sur les bancs. Le gaz qui baisse toujours semble s'associer à cette résolution.

Enfin M. Cuénoud, qui est le règlement en personne et semble avoir été élevé dans les archives communales, tant il en connaît les détours, fait observer que ce mode de procéder n'est pas régulier. M. Morel n'insiste pas, et renonce gracieusement à sa proposition.

L'agitation continue ; les uns demandent la votation, d'autres réclament le pétrole.

Enfin, M. le président Bonnard, voyant venir le moment où le Conseil devra voter à tâtons, s'efforce de hâter les opérations.

Quelques instants s'écoulent, Montbenon triomphe, l'assemblée se disperse et respire.

L. M.

La puissance de l'or.

Un Anglais passant la saison des bains à Wiesbaden ou à Hombourg, y avait largement cultivé la roulette et le trente-et-quarante. La rouge l'avait dépouillé, la noire dévalisé. Il alla philosophiquement trouver le directeur du Casino et lui tint à peu près ce langage :

— Je suis un Anglais de distinction ; j'ai perdu tout l'argent que j'avais, plus celui que je dois ; veuillez me fournir une centaine de louis pour régler mes comptes et regagner mon pays, sinon vous me réduirez à la dure nécessité de me pendre.

De tels discours sont familiers aux oreilles d'un directeur.

— J'en suis fâché, monsieur, répondit celui-ci, mais on a souvent failli se pendre cette année, et je n'ai plus de monnaie pour ces sortes d'accidents.

— A demain donc, monsieur, vous me trouverez mort dans le bosquet des pendus.

Le jour s'éteignit, la nuit s'écoula. On n'avait pas revu l'Anglais.

Le lendemain, le directeur se gratta le front.

— Diable d'homme ! se dit-il : si par hasard il allait mettre son projet à exécution ? Ces Anglais sont capables de tout !... Quel tapage dans les jour-